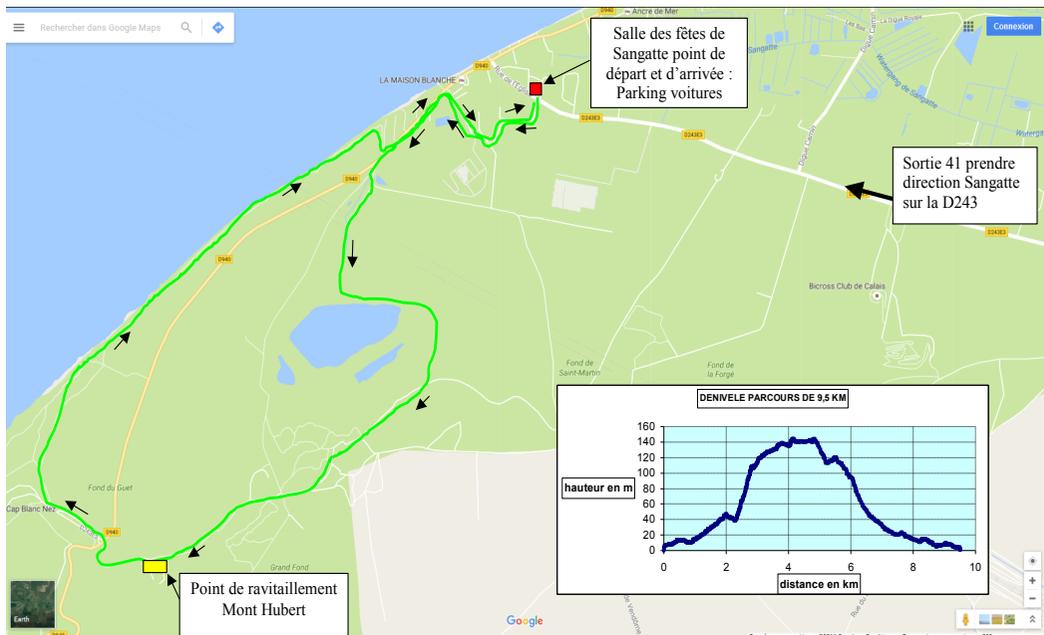


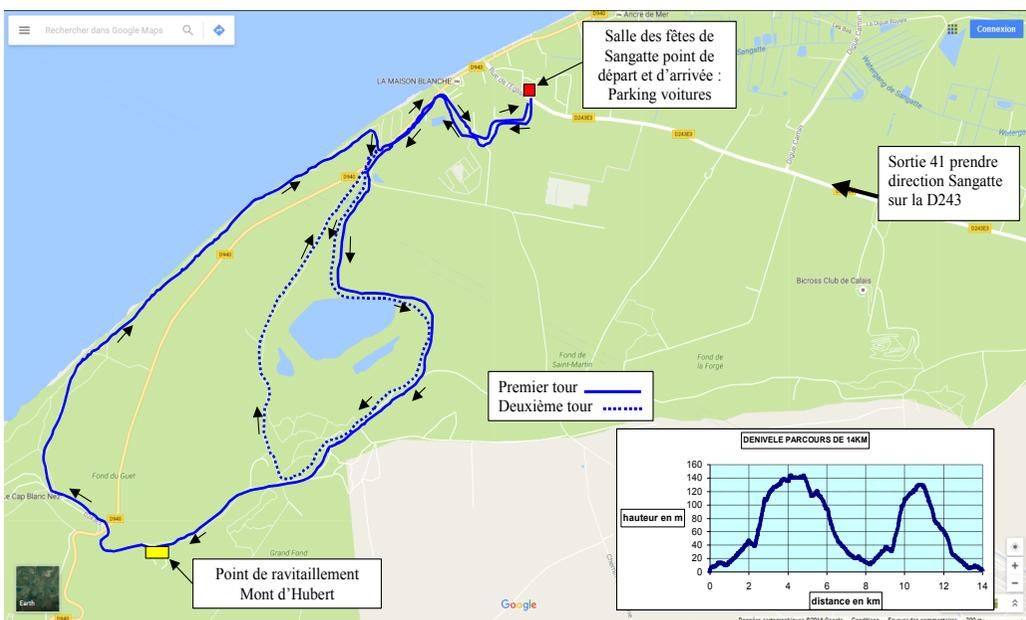
RASSEMBLEMENT DE MARCHÉ NORDIQUE DU 08 OCTOBRE 2016 : LA NORDIQUE DE SANGATTE

Parcours vert de 9.5km



RASSEMBLEMENT DE MARCHÉ NORDIQUE DU 08 OCTOBRE 2016 : LA NORDIQUE DE SANGATTE

Parcours violet de 14km



IPNS: Ne pas jeter sur la voie publique

Amis Marcheurs !
 Venez participer au rassemblement de **MARCHE NORDIQUE** organisé par le Centre Social et Culturel de Sangatte avec le soutien de la Ville de Sangatte

LA NORDIQUE DE SANGATTE

Samedi 8 octobre 2016

Départ à 14H30 de la salle des fêtes de Sangatte
 Deux parcours de 9,5 et 14 KMS
 Echauffement collectif à 14H15 et pot à l'arrivée



Un rendez-vous non compétitif pour les adeptes de la Marche Nordique à partir de 15 ans
 Sécurité et secours tout au long du parcours – Retrait des dossards dès 13H30 à la salle des fêtes

Inscription à l'accueil du Centre Social – 1578 CD 940
 62231 SANGATTE 03.21.34.16.85 jusqu'au 06 octobre
 3€ / personne – mariejeannebassotsangatte.centres-sociaux.fr
 Sur place jusque 14H00 le jour de la manifestation 5€/pers



REGLEMENT ET INFORMATIONS GENERALES

Le Centre Culturel et Social de SANGATTE, Section Marche Nordique organise, avec le soutien de la ville de Sangatte Blériot-Plage, son 1ere rassemblement de Marche Nordique le **samedi 08 octobre 2016**. Cette manifestation baptisée "**La Nordique de SANGATTE**" a lieu dans le magnifique cadre du cap Blanc Nez avec passage dans les Noires Mottes et les Hauts de SANGATTE.

Article 1. La manifestation :

Le départ est donné à la salle des fêtes de SANGATTE, sur la D243 (*plan d'accès*). L'arrivée se fera aussi à la salle des fêtes.

Il s'agit d'une épreuve de Marche Nordique **non chronométrée** réservée aux marcheurs nordiques à **partir de 15 ans** et ne donnent pas le droit à un classement. (*bâtons non fournis*). **Deux parcours nature** sont proposés : (*plans ci-après*)

- un parcours "vert" de 9.5 km avec une butte à monter.

- un parcours "bleu" de 14 km, avec 2 buttes à monter.

Les deux parcours seront balisés. Des bénévoles se tiendront le long des parcours.

Un échauffement collectif aura lieu à 14h15. Le départ des deux marches sera donné à partir de 14h30. Les arrivées étant échelonnées, il n'est pas prévu d'étirements collectifs, il appartiendra à chacun ou à chaque groupe de s'étirer après l'épreuve.

Article 2. Inscriptions :

Individuelle : Envoyer le bulletin d'inscription individuel ainsi que le paiement de **3€**.

Collective (pour les clubs et associations) : Envoyer le bulletin d'inscription collectif avec la liste des participants ainsi que le paiement à :

Centre Social et Culturel Marie Jeanne BASSOT 1578 CD 940 62231 Sangatte

(csc.sangatte@gmail.com - 03.21.34.16.85)

ou déposez l'ensemble à l'accueil au centre social **jusqu'au jeudi 06 octobre 2016**. Nous accepterons les inscriptions sur place, le jour de l'épreuve, jusqu'à 14h00 **avec un supplément de 2€ soit une participation de 5€/pers.**

Article 3 - Licence ou certificat médical:

Le certificat médical de non-contre indication à la pratique de la marche nordique n'est pas obligatoire car il s'agit d'une épreuve non compétitive, mais vivement conseillé.

L'organisateur, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. Le participant devra signer une décharge de responsabilité sur le bulletin d'inscription.

Article 4 - Limite de participation sur les épreuves

Pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions pour chaque épreuve. L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 5 - Retrait des dossards :

Dès 13h30 à la salle des fêtes de Sangatte.

Pensez à prendre des épingles de nourrice pour accrocher votre dossard.

Article 6 - Sécurité :

Elle sera assurée par la croix blanche ainsi que par des bénévoles de la section du CSC Sangatte et de la mairie de Sangatte. Le service médical sera assuré par des secouristes et un médecin sur place.

Une attention toute particulière (suivi des consignes des baliseurs et respect du code de la route) sera demandée à tous les participants lors de la traversée en 2 endroits de la CD940. En cas d'accident d'une personne, tout participant est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou autres sur le parcours).

Article 7- Ravitaillement :

Au niveau du Mont d'Hubert (environ 4ème km du parcours vert et du parcours bleu) : Ravitaillement offert par CSC Sangatte : eau, pain d'épices etc...

A l'arrivée : pot de l'amitié offert dans la salle des fêtes.

Des boissons et collation seront à votre disposition.

Article 8 - Récompenses :

- **Un tirage au sort à l'arrivée** aura lieu vers 17h30 dans la salle des fêtes parmi les dossards **déposés dans l'urne** et déterminera les gagnants parmi de nombreux lots (pour les personnes encore présentes sur place).

- **Une coupe sera offerte aux clubs** ou associations le (la) plus représenté(e) et le(la) plus éloigné(e).

- **Une coupe sera offerte au plus jeune et au plus âgé de chaque parcours.**

Article 9 - Environnement et respect :

Les participant(e)s s'engagent à **respecter les sites traversés**. Il appartient à chacun de mettre ses détritiques : bouteilles d'eau vides, gobelets, ... dans les containers mis à disposition pour l'occasion. Le parcours étant à l'intérieur du Grand Site des Deux Caps (site naturel protégé), vous serez amenés à **partager l'espace** avec des promeneurs, coureurs à pied ou vététistes.

Article 10 - Sanitaires :

Des toilettes seront à la disposition des marcheurs dans la salle des fêtes.

Article 11 - Droit à l'image :

Tout participant qui se voit attribuer un dossard, **autorise l'organisateur à utiliser son image prise lors de l'évènement**. Image qui pourra être utilisée sur tout support non commercial.

Article 12 - Annulation / neutralisation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 - Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves la Nordique de Sangatte vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

